Communiqué

Pour diffusion immédiate

COGECO ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

MONTRÉAL, le 16 janv. 2023 /CNW Telbec/ - Cogeco inc. (la « société » ou « Cogeco ») (TSX : CGO) annonce que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à l'égard de ses actions à droit de vote subalterne (les « actions subalternes »). Les achats en vertu de l'avis ne commenceront pas avant le 18 janvier 2023 et ne se poursuivront pas au-delà du 17 janvier 2024.

L'avis permettra à Cogeco d'acquérir jusqu'à 325 000 actions subalternes pour fins d'annulation, représentant approximativement 2,3 % des 14 138 636 actions subalternes en circulation au 4 janvier 2023.

Cogeco estime que, parfois, le rachat de ses actions subalternes dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités constitue une utilisation appropriée et souhaitable de ses fonds afin d'accroître la valeur pour ses actionnaires et le rendement sur leur investissement.

Tous les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou des systèmes canadiens de négociation parallèles, s'ils sont admissibles, conformément à leurs règlements. Les rachats visés par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre.

Selon les règles de la TSX, la société sera autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 3624 actions subalternes, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations, calculé d'après les règles de la TSX. En outre, la société pourra effectuer, une fois par semaine, un « achat de bloc » (défini dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions subalternes qui ne sont pas détenues directement ou indirectement par des initiés de la société, conformément aux règles de la TSX. Les actions subalternes rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

La société rachètera les actions subalternes à leur cours au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, le cas échéant.

La société a également conclu un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier désigné afin d'autoriser l'achat d'actions subalternes aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où la société n'y est pas normalement autorisée en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les opérations que la société s'impose.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuellement en cours, qui a débuté le 18 janvier 2022 et qui se terminera le 17 janvier 2023, Cogeco a reçu l'approbation de la TSX pour racheter aux fins d'annulation un maximum de 325 000 actions subalternes. Au cours de la période allant du 18 janvier 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement, Cogeco a racheté, par l'intermédiaire de la TSX et des systèmes de négociation parallèles canadiens, un total de 261 902 actions subalternes à un prix moyen pondéré par action subalterne de 75,07 $.

À PROPOS DE COGECO

Enracinée dans les communautés qu'elle dessert et forte d'un héritage de 65 ans, Cogeco inc. est une force concurrentielle en pleine croissance dans les secteurs des télécommunications et des médias en Amérique du Nord. Par l'entremise de ses unités d'affaires Cogeco Connexion et Breezeline (anciennement Atlantic Broadband), Cogeco fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie à 1,6 million de clients résidentiels et d'affaires au Québec et

en Ontario au Canada ainsi que dans treize États des États-Unis. Par l'entremise de Cogeco Média, elle possède et exploite, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent communiqué de presse contient certains énoncés de nature prospective. Ces énoncés sont intrinsèquement assujettis à des risques, à des incertitudes et à des changements de circonstances importants, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la société. Le lecteur ne doit pas accorder une importance indue aux renseignements prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, qui représentent les attentes de Cogeco à la date du présent communiqué (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées) et qui sont susceptibles d'être modifiés après cette date. Bien que la direction puisse choisir de le faire, la société n'a aucune obligation (et rejette expressément une telle obligation) et ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier les renseignements prospectifs à un moment donné, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

SOURCE Cogeco inc.